



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le

ID : 069-266910256-20230427-20_2023-DE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE
VAULX-EN-VELIN**

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance de **27 avril 2023**

Membres du conseil d'administration			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
11	7	3	1

Date de convocation le 21 avril 2023

Présidente: Madame Antoinette **ATTO**

Secrétaire de séance : Madame Marie **COLLETTE**

20_2023

Compte Rendu de Délégation

Rapporteur : Madame ATTO

Présents :

Antoinette **ATTO**, Zyneb **BOUAZZA**, Josette **PRALY**, Geneviève **ROBIN**, Véronique **STAGNOLI**, Jean-Marc **LABORIE**, Dehbia **DJERBIB**

Procuration :

Hélène **GEOFFROY** donne pouvoir à Antoinette **ATTO**, Yohan **CHINER** donne pouvoir à Zyneb **BOUAZZA**, Jaafar **GREINCH** donne pouvoir à Véronique **STAGNOLI**

Absents :

Nordine **GASMI**

Par délibération n° 30 du 22 juillet 2020, prise en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'administration a donné délégation à Madame la Présidente et à Madame le Vice-Présidente pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de l'assemblée délibérante du CCAS.
J'ai donc l'honneur de vous informer des décisions prises dans ce cadre.
Le Conseil d'Administration, Décide

- **DE PRENDRE** acte de ces décisions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, décide,

- **DE PRENDRE** ACTE DE CES DÉCISIONS

Suffrages exprimés	10	
Vote(s) Pour	10	Hélène GEOFFROY , Antoinette ATTO , Zyneb BOUAZZA , Yohan CHINER , Josette PRALY , Jaafar GREINCH , Geneviève ROBIN , Véronique STAGNOLI , Jean-Marc LABORIE , Dehbia DJERBIB
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 27 avril 2023.

La présidente de séance

La secrétaire de séance

Madame Antoinette **ATTO**

Madame Marie **COLLETTE**

Date	Objet	Partie intéressée	Montant
02/2023	Aide alimentaire sous forme de Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) soit 1178 chèques à 9 euros distribués à 84 demandes d'aide alimentaire pour 60 familles : 79 accords -1 ajournement -4 refus	1178 Chèques service CAP	10602 € TTC
	Aides financières sous forme de secours non remboursables soit 8 demandes pour 8 familles : 7 accords - 1 ajournement - 0 refus		2344,04 € TTC
	Au total : 92 demandes pour 68 familles		12946,04 € TTC
	Aide alimentaire sous forme de Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) dans le cadre du FAJ 6 demandes d'aide alimentaire : 6 accords -0 ajournement -0 refus	72 Chèques service CAP	648€
	Aides financières sous forme de secours non remboursables soit 2 demandes : 2 accords - 0 ajournement - 0 refus		508,60€
	Au total : 8 demandes		1156,60 € TTC
	Aide Sociale personnes âgées : 0 Aide Sociale personnes handicapées : 1 Allocation de solidarité aux personnes âgées : 6 Allocation de solidarité aux personnes âgées non obligatoire : 0 Demande de retraite complémentaire : 0 Demande de retraite principale : 53 Demande de réversion sur retraite complémentaire : 1		
	Couverture Santé Solidaire (CSS) : 1 PUMA : 0 Aide médicale État : 0 Ouverture compte Améli : 0 Carte vitale : 0		
	Domiciliations : 103 dossiers instruits 95 demandes accordées 2 refusées 6 demandes ajournées Au 01 février 2023 : 683 domiciliés		
	Dossiers RSA : 0 dossier instruit		

Date	Objet	Adresse
05/04/23	<p>Convention Institut Compétences Santé / CCAS : « Spécial personnel encadrant : construire, préparer et faire vivre une communication positive pour avoir une influence positive sur son environnement.”</p> <p>COÛT : 2940 TTC</p>	<p>INSTITUT COMPÉTENCES SANTÉ, 32 rue Berjon, 69009 LYON</p>
05/04/23	<p>Convention Institut Compétences Santé / CCAS “Améliorer ses capacités de communication avec les usagers et au sein du service : mise en application et pratique de la communication bienveillante.”</p> <p>COÛT : 8700 TTC</p>	<p>INSTITUT COMPÉTENCES SANTÉ, 32 rue Berjon, 69009 LYON</p>

**Dispositif spécifique d'accompagnement des sinistrés du 12 chemin des Barques :
Dépenses mandatées au 17 avril 2023**

Date	Objet	Tiers	Montant
Du 28 mars 2023 au 17 avril 2023	Ameublement - literie - des familles sinistrées pris en charge directement par le CCAS	IKEA	2991,00€
Du 28 mars 2023 au 17 avril 2023	Petit équipement	Carrefour Carré de Soie	41,97€
Du 28 mars 2023 au 17 avril 2023	Équipements, matériels, mobiliers de relogement	IKEA	538,00€
Du 28 mars 2023 au 17 avril 2023	Petit équipement	Carrefour Carré de Soie	90,86€